



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 septembre 2018

n° 142-18 C

Objet : RS - Approbation du règlement d'implantation des conteneurs grand volume (CGV)

- date de convocation le 21 septembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-sept septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoiz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Jacqueline Rol

Maryse Fabre

Bernard Januel

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Albert Darvey à Pierre Gerard - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Alain Thieffenat à Anne Manipoud

- conseillers excusés : 9

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Bernadette Laclais - Luc Meunier - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 septembre 2018

délibération n° 142-18 C

objet **RS - Approbation du règlement d'implantation des conteneurs grand volume (CGV)**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, indique que la définition de critères d'implantation des aires à conteneurs grand volume s'avère nécessaire. En effet, la question de l'implantation des points d'apport volontaire en conteneurs grand volume soulève des problématiques tant de sécurité (des usagers, des agents de collecte) que d'exploitation et d'accessibilité. L'objectif est d'éviter la création de points de collecte accidentogènes ou inexploitable.

Des critères d'implantation ont été définis dans un règlement selon cinq catégories :

- accessibilité pour le camion de collecte (gabarit, voie d'accès, giration, stationnement, etc.),
- opérations de collecte (sécurisation aux abords de l'aire de collecte),
- sécurité des réseaux aériens (distances aux réseaux électriques, téléphoniques etc.),
- sécurité des usagers (circulation piétonne, dépassement des véhicules, etc.),
- zone préférentielle d'implantation des conteneurs par rapport aux habitations et commerces.

Ce règlement se veut synthétique pour une application pratique sur le terrain et lors de l'instruction des dossiers dans la phase étude.

C'est pourquoi une plaquette de présentation sera réalisée afin de sensibiliser les aménageurs pour qu'ils prennent en compte le plus en amont possible cette problématique.

Il est donc proposé d'approuver le règlement d'implantation des conteneurs grand volume.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis de la commission de la gestion des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention du 12 juin 2018,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le règlement d'implantation des conteneurs grand volume joint en annexe pour une mise en application dès que la présente délibération sera rendue exécutoire,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer le règlement et les documents s'y rapportant,

Article 3 : **dit** que ce règlement sera diffusé à tous les partenaires concernés par l'aménagement d'aires à conteneurs.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 142-18 C

Objet de l'acte : RS - Approbation du règlement d'implantation des conteneurs grand volume (CGV)

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 27 septembre 2018

Annexe : Projet de règlement d'implantation CGV;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180927-lmc1H21077H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21077H1

Date de transmission en Préfecture : 11 octobre 2018

Date de réception en Préfecture : 11 octobre 2018